

SAC-230511

**MODIFICATION AUX CONDITIONS D'ADMISSION ET DE MAINTIEN DU
PROGRAMME DE MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (COOP)**

R : 11-CPR-230403

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions d'admission et aux conditions de maintien du programme de Maîtrise en administration des affaires – MBA régime coopératif. »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission et aux conditions de maintien du programme de Maîtrise en administration des affaires – MBA régime coopératif. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le 19 janvier 2023

UNIVERSITÉ DE MONCTON

21/22-23

Registrariat

Le 22 nov. 2022

Université de Moncton

Reçu au
Bureau du VRER
le 22 novembre 2022

Le 22 novembre 2022

PAR COURRIEL

Monsieur Gilles Roy
Président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Modification du programme de maîtrise en administration des affaires (régime coopératif)

Monsieur le Président,

À sa réunion du 28 octobre 2022, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a approuvé unanimement les modifications au programme de maîtrise en administration des affaires (COOP). On propose de créer des CPR-5 pour les deux cours de Stage COOP et d'ajouter des objectifs pertinents. On propose également de mettre à jour certains aspects du programme en lien avec les modifications du règlement universitaires 21.9. À ce titre, on ajoute des conditions de maintien dans le programme.

R-08-CFESR-221028

(Dako/Turcotte)

« Que le Conseil de la FESR recommande les modifications de la MBA (régime coopératif) »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-doyen,

Benoit Doyon-Gosselin

p. j.



Le 4 avril 2022

Monsieur Francis LeBlanc
Vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR

Objet : Programmes MBA (coop)

Monsieur le Vice-recteur adjoint,

Le Conseil des études supérieures des programmes de MBA et le Conseil de la Faculté d'administration ont approuvé les modifications et les ajouts suivants, proposés aux programmes de MBA (coop).

- 1) Création des CPRs-5 pour les cours ADMI6501 - Stage Coop I et ADMI6502 - Stage Coop II qui n'en avaient pas.
- 2) Modifications mineures au CPR-2 où les noms des stages ont été modifiés de Stage I et Stage II à Stage Coop I et Stage Coop II pour faire apparaître la nature coop du programme.
- 3) Modification au règlement universitaire de deuxièmes et troisièmes cycles à travers l'article 21.9 portant sur le programme coopératif du MBA.
- 4) Ajout au CPR-9 des conditions de maintien dans le programme du MBA (coop). La personne étudiante au MBA (coop) doit maintenir une moyenne cumulative de 2,80 à l'issue de sa première session automnale ainsi qu'à la fin de sa session d'hiver, avant d'effectuer le stage I au printemps-été suivant. Après un premier stage satisfaisant, la personne étudiante au MBA (coop) doit continuer de maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,70 à la fin de sa session d'automne, avant de faire le stage II à l'hiver suivant. Ces nouvelles exigences permettent d'assurer que les étudiantes et étudiants rencontrent les critères attendus pour le programme coop, tout en conciliant les études et le travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-recteur adjoint, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Sébastien Deschênes, DBA, CFA, CPA, CA, IAS.A

SD/na

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

- ☐ Proposition d'un nouveau programme
☒ Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Maîtrise en administration des affaires - M.B.A. régime coopératif
- 1.2 Unité responsable
_____Faculté d'administration_____
- 1.3 Diplôme accordé
___ Maîtrise en administration des affaires – M.B.A. régime coopératif ___
- 1.4 Durée du programme ___2 ans (3 sessions de cours et 2 stages **coop** de ~~15~~ **douze à seize** semaines ~~en entreprise~~)
- 1.5 Lieux où est offert le programme
_____Moncton_____
- 1.6 Contingentement : Le nombre d'inscriptions est contingenté à
30_____
- 1.7 Date d'entrée en vigueur _____**Juillet 2022**_____

2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)
Développer chez l'étudiante et l'étudiant ayant déjà un premier degré universitaire une compréhension analytique, conceptuelle et pratique du monde des affaires.
- Développer l'esprit de créativité, d'adaptabilité de communications et autres qualités nécessaires à l'administratrice et à l'administrateur, ainsi que des attitudes propices à sa réussite professionnelle.
- Promouvoir le leadership administratif par la pratique simulée de la prise de décision en affaires.
- Par les stages **coop**, faciliter l'acquisition du sens pratique de la gestion, la mise en pratique des connaissances théoriques et l'identification des objectifs de carrière.
- 2.2 Conditions d'admission
- Sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers, la moyenne d'entrée dans l'ensemble des programmes de deuxième cycle est de 3,00 sur une échelle dont le maximum est 4,30. Un pouvoir d'appréciation est conféré à la doyenne ou au doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche si la candidate ou le candidat ne satisfait pas aux exigences de la moyenne d'entrée, mais possède, par ailleurs, une expérience ou a fait des études subséquentes à l'obtention du diplôme de premier cycle permettant de conclure qu'il ou elle

possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de deuxième cycle à la suite de la recommandation du Comité des études supérieures. (Règlement universitaire 22.1).

- Satisfaire aux modalités d'admission de l'Université.
- Détenir au moins un baccalauréat dont la moyenne cumulative est de 3,00 sur une échelle de 4,30. Exceptionnellement, les dossiers avec une moyenne cumulative inférieure à 3,00 et ayant obtenu une moyenne de 3,00 ou plus sur 4,30 pendant les deux dernières années du baccalauréat pourraient aussi être considérés.
- Connaître les logiciels de traitement de textes, de bases de données et de chiffrer électronique.
- La candidate ou le candidat qui a une grande expérience de travail pertinente aura la priorité pendant l'évaluation des demandes.
- Exceptionnellement, sur recommandation du directeur ou de la directrice du programme, le Comité des études supérieures pourra considérer les demandes d'admission de personnes ne détenant pas de diplôme universitaire de premier cycle ou ne satisfaisant pas aux exigences, à condition que ces personnes aient acquis une expérience substantielle en gestion, normalement d'une durée d'au moins dix ans.
- Fournir une lettre de motivation
- Fournir un curriculum vitae.
- Fournir deux lettres de recommandation.
- Maîtriser le français parlé et écrit et avoir une connaissance fonctionnelle de l'anglais.
- Remplir le questionnaire d'intérêt universitaire et professionnel.
- S'il y a lieu, se soumettre à une entrevue avec le Comité des études supérieures de la Faculté.
- Avoir réussi le cours de statistiques STAT2633 ou l'équivalent.

STAGES PRATIQUES COOP

Le programme comprend 45 crédits de cours et deux stages coop de douze à seize semaines chacun; sa durée totale normale est de 2 ans pour les étudiantes et les étudiants à temps complet. Le régime coopératif est une méthode de formation basée sur l'alternance de sessions d'études à l'Université et de stages coop rémunérés en milieu de travail.

Les étudiantes et les étudiants sont tenus de suivre une formation préparatoire aux stages coop sous la responsabilité du Bureau de l'enseignement coopératif et de la direction du programme de la Faculté.

L'étudiante ou l'étudiant fait un premier stage ~~en entreprise~~ **coop** après les deux premières sessions de cours **de la première année d'études** et le deuxième stage **coop** après la troisième session de cours **de la deuxième année d'études**. **Avant de faire son premier stage coop, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi 10 cours dans le programme. Avant de faire son deuxième stage coop, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi 15 cours dans le programme.** Ces stages **coop**, ~~d'une durée de 15 semaines~~, doivent être approuvés par la Faculté d'administration et le Bureau de l'enseignement coopératif de l'Université de Moncton.

Les stages **coop** sont rémunérés et ne comportent pas de crédits. Toutefois, au retour, l'étudiante ou l'étudiant doit présenter un rapport **de stage coop** selon les modalités définies par la Faculté d'administration et le Bureau de l'enseignement coopératif. **Les Chaque** stages doivent être réussis en obtenant la note S.

MENTION AU DIPLOME

Le diplôme décerné par l'Université comporte la mention du régime coopératif. Les étudiantes et les étudiants qui, pour des raisons exceptionnelles, n'ont pas terminé les stages **coop** exigés, doivent faire une demande de transfert au profil régulier du programme de M.B.A. et doivent satisfaire à toutes les exigences de ce dernier en vue de l'obtention du grade de maîtrise en administration des affaires.

AGENCEMENT DES SESSIONS D'ÉTUDES ET DE STAGES **COOP**

Le programme **coop** s'étend sur cinq sessions de la façon suivante :

Année	Session		
	Automne	Hiver	Printemps-été
1	Études : 15 crédits	Études : 15 crédits	Stage coop I
2	Études : 15 crédits	Stage coop II	

Les admissions pour le MBA régime coopératif se font uniquement à la session d'automne.

2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : ☐ conditions de maintien; ☐ exigences linguistiques; ☐ critères de promotion ; ☐ autres)

CONDITIONS DE MAINTIEN

L'étudiante ou l'étudiant doit transférer du régime coopératif au programme régulier de la MBA si sa moyenne cumulative est inférieure à 2,80 après la première année (avant le stage coop I), si sa moyenne cumulative soit inférieure à 2,70 à la fin de sa troisième session (avant le stage coop II), si elle ou il échoue un stage coop ou si elle ou il ne répond pas aux modalités de fonctionnement de la direction du programme et du Bureau de l'enseignement coopératif.

2.4 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

TABLEAU DES COURS 45 CR.

OBLIGATOIRES 30 CR.

ADCO6000	Comptabilité	3
ADFI6400	Gestion financière	3
ADGO6431	Gestion des opérations	3
ADGO6441	Analyse des données de gestion	3
ADMI6217	Gestion de projet	3
ADMI6501	Stage coop I	0
ADMI6502	Stage coop II	0
ADMK6311	Marketing	3
ADMN6211	Management	3
ADMN6219	Gestion stratégique	3
ADRH6224	Leadership mobilisateur	3
ADSI6601	Syst. & tech. de l'information	3

COURS À OPTION 15 CR.

Choisir 15 crédits dans la liste des cours à option du M.B.A. – régime coopératif.

REMARQUE : Selon la demande des étudiantes et des étudiants et la disponibilité du corps professoral, la Faculté peut ne pas offrir tous les cours à option de la liste ou offrir plus d'un cours dans l'un ou l'autre de ces domaines.

Liste des cours à option du M.B.A. - régime coopératif

ADCO6010	Cas d'actualité - comptabilité	3
ADFI6500	Marchés financiers et invest.	3
ADGO6442	Recherche opérat. appliquée	3
ADMI6101	Thèmes en gestion	3
ADMI6116	Design org. & e-affaires	3
ADMK6314	Gestion de la relation client	3
ADMN6213	Gestion des PME	3
ADMN6215	Management international	3
ADPU6000	Gestion publique	3
ADRH6222	Administration du personnel	3
ADSI6603	Intelligence d'affaires en SIO	3
ECON6231	Économie de gestion	3

ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par le ou la responsable du programme jusqu'à concurrence de 6 crédits.

GLOBAL 45 CR.

3. Liste des formulaires complétés:

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-5 Nouveaux cours ADMI6501 et ADMI6502

CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire